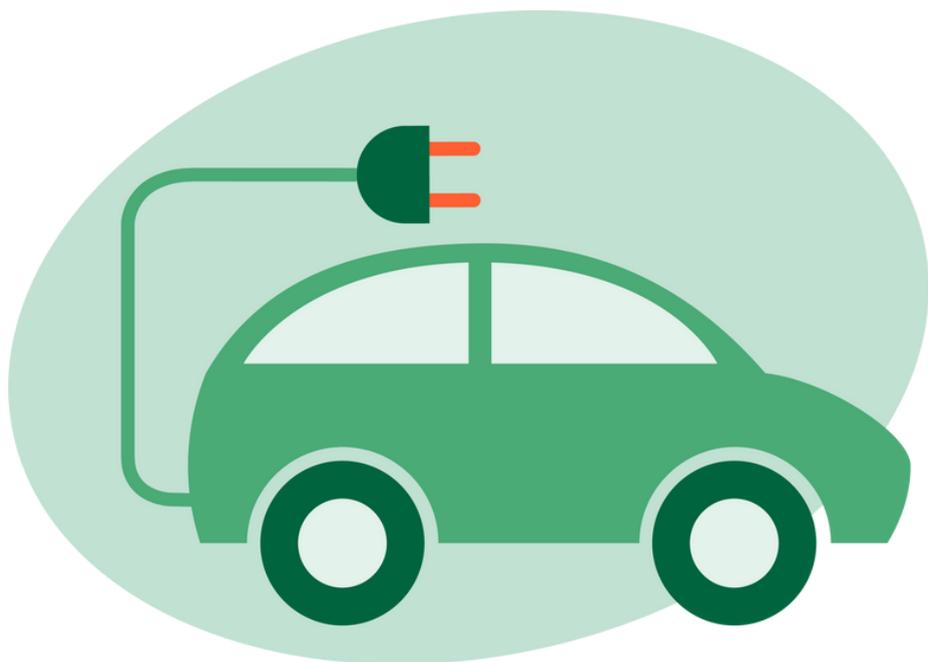




Attention !

Il est formellement interdit de brancher votre véhicule électrique directement sur une prise du gîte (risque d'incendie).





Information

Merci de ne pas brancher votre véhicule électrique sur une prise du gîte (risque d'incendie). Une prise renforcée est spécialement à votre disposition. Renseignez-vous auprès des propriétaires.

